

# La Suisse navigue à vue dans la tempête des droits de douane

**Décision de la Cour suprême** En colère, Donald Trump multiplie les déclarations revanchardes. Pour Berne qui négocie, la semaine commence par plus de questions que de réponses.

Florent Quiquerez Berne

Hasard du calendrier, une délégation parlementaire se rend ce lundi à Washington. Le voyage d'une semaine était prévu de longue date. Mais depuis vendredi, il a pris une autre dimension. Les échanges jouent «un rôle important» dans ce «contexte volatil», souligne celui qui dirige cette délégation, le sénateur Damian Müller (PLR/LU) cité dans la «SonntagsZeitung». Sur les plans juridique et commercial, la situation reste «dynamique» et soulève de nombreuses questions.

Cet un euphémisme. Depuis la décision vendredi de la Cour suprême de juger illégale une partie des droits de douane américains, c'est une onde de choc qui a déferlé sur Berne. Notre pays négocie actuellement un accord avec les États-Unis, précisément pour éviter ces taxes punitives. Côté américain, on mettait d'ailleurs la pression pour arriver à un compromis en mars encore.

Or, du côté de Berne, on ne sait plus sur quel pied danser, car Donald Trump, vexé par la décision des juges, a d'abord annoncé de nouveaux droits de douane mondiaux de 10% avant de les relever à 15%. Quelles seront les conséquences de cette décision pour les exportations suisses? Et sur les discussions en cours?

Alors qu'une semaine d'incertitude s'ouvre pour la place économique suisse, voici les principaux enjeux qu'observe la Berne fédérale.

## — L'extrême prudence des autorités face à Trump

Vendredi, le Conseil fédéral a réagi en disant qu'il «prend acte» de la décision de la Cour suprême des États-Unis. Mais pas question de s'avancer davantage: il analysera les développements à venir ainsi que les conséquences concrètes de cette décision, indique le Département fédéral de l'économie (DEFR) de Guy Parmelin.

Certains partis, comme les Verts, demandent toutefois l'abandon des négociations. Reste que la tonalité générale est plutôt celle de la prudence. Car si la position de négociation de la Suisse s'est améliorée grâce à ce jugement, le risque de droits sectoriels, par exemple pour la pharmacie – aujourd'hui exempté –, demeure.

## — Incertitude sur le montant des droits de douane

Après avoir été frappée de taxe à 31, puis 39%, la Suisse avait un



Le Conseil fédéral a réagi vendredi en disant qu'il «prend acte» de la décision de la Cour suprême des États-Unis. Ci-dessus, la dernière rencontre entre Guy Parmelin et Donald Trump, le 21 janvier dernier, à Davos. AFP/Laurent Gillieron

**«Trump peut toujours faire très, très mal à la Suisse s'il le souhaite. Le Conseil fédéral devrait continuer à œuvrer pour de bonnes relations.»**

Stefan Legge

Économiste de l'Université de Saint-Gall

deal à 15%. Comment interféreront les 10%, puis 15% de taxes, annoncées ce week-end par Trump sur ce pourcentage? Immédiatement après la décision, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a échangé au niveau technique avec le bureau du représentant américain au Commerce. Mais difficile encore de savoir quelles seront les conséquences pour la Suisse. Que ce soit sur le montant des taxes ou les branches actuellement exemptées.

«Nous sommes en train de le clarifier, répond Helene Budliger Artieda, Secrétaire d'État au SECO dans une interview au «SonntagsBlick». Cela peut encore évoluer. En tout cas, cela

dépend de la catégorie de marchandises. Les exceptions en vigueur jusqu'à présent – par exemple pour les produits pharmaceutiques et les avions – ont été reprises dans les annexes du nouveau décret exécutif. La charge douanière devrait donc rester globalement dans un cadre comparable.»

## — Il reste des options à Donald Trump

Helene Budliger Artieda ajoute: «Il n'est pas exclu que l'administration américaine introduise de nouveaux droits de douane dans un nouveau décret.» Selon elle, la Suisse pourrait devoir s'accommoder des droits de douane actuels.

Un avis que partage Stefan Legge, économiste de l'Université de Saint-Gall, «Les autres possibilités (ndlr: d'augmenter les droits de douane) sont simplement un peu plus compliquées ou limitées dans le temps», explique-t-il dans une interview.

Pour lui, le jugement de la Cour suprême ne change presque rien. «Trump peut toujours faire très, très mal à la Suisse s'il le souhaite. C'est pourquoi le Conseil fédéral devrait continuer à œuvrer pour de bonnes relations. Aussi difficile que cela puisse être – personne ne dit qu'il est simple de négocier avec

Trump. Je continuerais donc à agir avec prudence et à chercher à soutenir et identifier les intérêts communs. Car les États-Unis ont eux aussi intérêt à entretenir de bonnes relations avec la Suisse.»

## — Les dossiers qui sont remis en question

Si les États-Unis tiennent toujours le couteau par le manche, ils le tiennent un peu moins fermement, car le contre-pouvoir judiciaire a contrecarré la politique au coup de poing de Donald Trump. Et cela pourrait peser dans d'autres dossiers où la Suisse a cédé face au locataire de la Maison-Blanche.

La «NZZ am Sonntag» évoque notamment la question de la taxation des géants du numérique, les Google, Amazon, Facebook, Apple et autres. On se souvient que le Conseil fédéral avait volontairement mis de côté un projet de loi qu'il avait préparé sur ce projet, précisément pour ne pas froisser Donald Trump. Les Verts veulent désormais le remettre sur la table.

Pour le journal alémanique, la décision de la Cour suprême «affaiblit la confiance dans les États-Unis comme partenaire commercial. La gauche se voit confortée dans sa critique de l'achat des avions de combat F-35 et des systèmes Patriot.»

## — Le défi d'un possible remboursement

Entre avril et novembre 2025, près de 2 milliards de dollars de droits ont été perçus sur des marchandises suisses. Et même si des nouveaux droits sont mis en place, cela ne change rien au fait que les anciens étaient illégaux. En théorie, des remboursements seraient possibles. Mais aux États-Unis, les procédures judiciaires sont toujours longues et compliquées.

Si les entreprises suisses sont dans le flou, certaines y songent. «Nous tenterons de récupérer ces droits auprès du gouvernement américain. Je ne peux pas divulguer les montants exacts, mais ils sont significatifs», déclare Georges Kern, CEO et copropriétaire de la marque Breitling, à la «NZZ am Sonntag». La chocolaterie Läderach examine aussi cette possibilité.

Reste que cette nouvelle donne n'empêche pas la poursuite d'investissements suisses aux États-Unis. Deux cents milliards étaient évoqués dans le deal suisse avec Washington. Selon Martin Hirzel, président de Swissmem, ces investissements étaient de toute façon planifiés. Rahul Sahgal, chef de la Chambre de commerce suisse-américaine, estime aussi que ce verdict ne changera guère ces projets.